

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000764 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation d'ADJOINTS ADMINISTRATIFS :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **ADJOINTS ADMINISTRATIFS** ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0029631	ABBE CHO BLANDINE	COLLEGE MODERNE PACOBO	DDENA TIASSALE/DRENA AGBOVILLE
02	CE20-0029809	ABOUA ADIKO ANGE MARIE INNOCENT	COLLEGE MODERNE BECEDI - BRIGNAN	DRENA ADZOPE
03	CE20-0088693	ACHI SEKA ELISEE	LYCEE MODERNE EBILASSOKRO	DRENA ABENGOUROU
04	CE20-0055863	ADIKO PRISCA ALIDA	LYCEE MODERNE YOPOUGON ANDOKOI	DRENA ABIDJAN 3
05	CE20-0121983	ADJI LAHON LYDIE	COLLEGE MODERNE YOPOUGON SOGEPHIA	DRENA ABIDJAN 3
06	CE20-0078263	ADOU APIE PATRICIA LOUISE	DELG	DELG
07	CE20-0113684	ADOU YAH NADIA EDWIGE	COLLEGE MODERNE GODIABRE	DRENA GAGNDA

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
08	CE20-0066315	AKA ANOUGBA DANIEL	LYCEE MODERNE DANGUIRA	DRENA ADZOPE
09	CE20-0120682	AKOMIAN HELENE	COLLEGE MODERNE YAKPABO-SAKASSOU	DRENA YAMOUSSOUKRO
10	CE20-008442	AKPES ANGELA	IEPP COCODY AKOUEDO	DRENA ABIDJAN 1
11	CE20-003659	ASSADRE AMOIN ROSE ARMANDE	COLLEGE MODERNE TOUPAH	DRENA DABOU
12	CE20-0077981	ATTEBI ALICE NINA	LYCEE MODERNE VAVOUA	DRENA DALDA
13	CE20-0089234	AZANE KANGAH JOEL	COLLEGE MODERNE BONIKRO	DRENA YAMOUSSOUKRO
14	CE20-0097727	BAMBA MAKOUAKO	LYCEE MUNICIPAL ASSUEFRY	DRENA BONDOUKOU
15	CE20-0043933	BAMBA SOULEYMANE	LYCEE MODERNE DUEKOUÉ	DRENA DUEKOUÉ
16	CE20-0057406	BEDA AMOUYA AIME-CYRILLE	LYCEE MODERNE TAI	DRENA GUIGLO
17	CE20-0075415	BOHUE VALERE KAUPHY	LYCEE MUNICIPAL BONOUA	DDENA GRAND BASSAM/DDRENA ABOISSO
18	CD14-00059585	COULIBALY DJENEBA	COLLEGE MODERNE KORHOGO	DRENA KORHOGO
19	CE20-0080073	DILLIGENT ASSI MARIE FLORENCE	COLLEGE MODERNE ALLOSSO	DRENA ADOPE
20	CE20-0080690	KOUADIO AHIU RUTH	COLLEGE MODERNE CITES DES ARTS	DRENA ABIDJAN 1
21	CE20-0094867	SILUE TININ	COLLEGE MODERNE NEBO	DRENA DIVO
22	CE20-0037916	YAO KOUAKOU MARCELLIN	LYCEE MODERNE BAD KOUIBLY	DRENA DUEKOUÉ
23	CE20-0026254	YAO YAO SAMUEL	DELG	DELG

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	
DRH / SRC	
STRUCTURE D'ORIGINE	
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	
INTERRESSE (E)	



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000765 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation d'ADMINISTRATEURS DES SERVICES FINANCIERS :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **ADMINISTRATEURS DES SERVICES FINANCIERS option FINANCES GENERALES**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0124962	AKESSE KOUASSI AMAH CHIMENE CHESTER	DRENA ABIDJAN 1	DRENA ABIDJAN 1
02	CE20-0124975	AMANI BORRO YVES PARFAIT	DRENA DIMBOKRO	DRENA DIMBOKRO
03	CE20-0124942	GUEU DION VALERIE	DRENA AGBOVILLE	DRENA AGBOVILLE
04	CE20-0124986	KOUADIO N'DRI YVES ELIE	DRENA DIVO	DRENA DIVO
05	CE20-0124994	KOUAME AKESSE KOFFI YANN-CEDRIC	DRENA SEQUELA	DRENA SEQUELA
06	CE20-0124944	KOUASSI AWAYOUA SYLVIE JOELLE	DRENA ABIDJAN 3	DRENA ABIDJAN 3

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
Direction des Ressources Humaines
Le Directeur

Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° CE 000763 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation d'AGENTS DE BUREAU :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **AGENTS DE BUREAU** ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0076945	ABOYA YAPO SOLANGE	COLLEGE MODERNE ASSINI MAFIA	DRENA ABOISSO
02	CE20-0091417	ALLEBY ANGE ELVIRE-NINA	COLLEGE MODERNE BOUBOURY	DRENA DABOU
03	CE20-0123312	ALLEGBRE NEE KONAN AMENAN CAROLINE	COLLEGE MUNICIPAL YAMOUSSOUKRO	DRENA YAMOUSSOUKRO
04	CE20-0073299	AMANI ADJOUA ALICE	COLLEGE MODERNE SRAN- BODASSOU	DRENA BOUAKE 2
05	CE20-0084446	AMANI AMENAN ZITA CELINE	COLLEGE MODERNE PORT-BOUET AEROPORT	DRENA ABIDJAN 2
06	CE20-0070973	ASSAMOI JEAN LUC	DRENA ABIDJAN 2	DRENA ABIDJAN 2
07	CE20-0065572	AWATOU N'GUESSAN MANAN NICOLE	COLLEGE MODERNE TAHOREAGUI	DRENA SOUBRE
08	CE20-0013657	BAMBA GAOUSSOU	COLLEGE MODERNE JEUNES FILLES DE YAOUDE	DRENA GUIGLO

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
09	CE20-0121293	BARRY AISSATOU	LYCEE MODERNE GOFFRY KOUASSI RAYMOND SASSANDRA	DRENA SASSANDRA
10	CE20-0122745	BERTE MASSIATA	COLLEGE MODERNE SOROBANGO	DRENA BONDJOUKOU
11	CE20-0060964	BLE KADET EDITH ESTHER	COLLEGE MODERNE IROO BOUAKE I	DRENA BOUAKE I
12	CE20-0124065	BOKA MENONGUIE MARIE ANGE	COLLEGE MODERNE DJEBONOUA	DRENA BOUAKE I
13	CE20-0044728	BONEBO MIREILLE BAMBARA	COLLEGE MODERNE GAZEHI	DRENA DALOA
14	CE20-0080342	COULIBALY NAMINATA	LYCEE MODERNE AKOUE	DRENA ADZOPE
15	CE20-0070053	COULIBALY SILUE YALA MANDJARA	COLLEGE MODERNE SIRASSO	DRENA KORHOGO
16	CE20-0004302	DAGO MICAL	COLLEGE MODERNE DU PLATEAU	DRENA ABIDJAN I
17	CE20-0099869	DIARRA IBRAHIM	COLLEGE MODERNE YVES LAMBELIN DE BONGO	DRENA GRAND BASSAM / DRENA ABOISSO
18	CE20-0071967	DIARRASOUBA OUMAR	COLLEGE MODERNE CISSEDOUGOU	DRENA BOUNDIALI
19	CE20-0107785	DJEVIE N'GODAH CLARISSE	LYCEE MODERNE GUIGLO	DRENA GUIGLO
20	CE20-0027467	DOUGROU RESIDA CHRISTELLE	COLLEGE MODERNE BINGERVILLE	DRENA ABIDJAN I
21	CE20-0024894	ESSE AHOUGA SYLVIE FELICITE	COLLEGE MODERNE ANDRE LATRILLE	DRENA ABIDJAN 2
22	CE20-0064650	FREAND DENISE PHILOMENE	LYCEE MODERNE NANA KHISSY BEYNIQUAH FULBERT DE DIABO	DRENA BOUAKE 2
23	CE20-0016131	GNAGBO DAGO CLOTILDE DIATI	LYCEE MUNICIPAL AFFERY	DRENA ADZOPE
24	CE20-0070021	GNAHE OULAI RUFIN BERENGER	LYCEE MODERNE MANGOIN	DRENA MAN
25	CE20-0043126	GNAHORE NEE AHOKPONOU ZORO ASSIBA CHRISTELLE	LYCEE DEPARTEMENTAL DE LAKOTA	DRENA DIVO
26	CE20-0068538	KOFFI AFFOUE STEPHANIE	COLLEGE MODERNE DIOMAN	DRENA TOUBA
27	CE20-0082554	KONE PENANGNAN HORLIE-ANGE	LYCEE MODERNE MARTIN LUTHER KING BOUAKE	DRENA BOUAKE I
28	CE20-0055209	KOUADIO AKISSI THERESE	COLLEGE MODERNE ASSAUFFOUE	DRENA BONGOUANOU
29	CE20-0063046	KOUAKOU N'DRI LAETITIA MARIE- FRANCE	COLLEGE MODERNE ANDE	DRENA BONGOUANOU
30	CE20-0077735	KOUAME NEE GANHAN DUROU BOHOHIELAI STEPHANIE	DRENA ABIDJAN 4	DRENA ABIDJAN 4
31	CE20-0070199	KOUASSI N'GORAN CATHERINE	COLLEGE MODERNE GRAND ALLEPE	DRENA ADZOPE
32	CE20-0070638	KOUASSI YAPI FERDINAND	LYCEE MODERNE ANYAMA	DRENA ABIDJAN 4

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
33	CE20-0076641	MEITE LAMATA	LYCEE MODERNE ADJAME HARRIS	DRENA ABIDJAN I
34	CE20-0067619	NIERY DEBOHI JEAN FRANCK	LYCEE MODERNE LUCIEN YEBART 2 SAN PEDRO	DRENA SAN PEDRO
35	CE20-0123313	DNKOUIN PHAMY SERGE	LYCEE MODERNE TANDA	DRENA BONDOUKOU
36	CE20-0068775	TAFFIN NATACHA	LYCEE MUNICIPAL BROBO	DRENA BOUAKE I
37	CE20-0119400	TRADRE MOUSTAPHA	COLLEGE MODERNE BIELE	DRENA MAN
38	CE20-0079196	YEDE N'DJA FREGIS AIMERIC	LYCEE MODERNE BELLEVILLE BOUAKE	DRENA BOUAKE I
39	CE20-0075965	ZAHOUROU AIRA MIREILLE	LYCEE MODERNE JEUNES FILLES BOUAKE	DRENA BOUAKE I

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA |
 DRH / SRC |
 STRUCTURE D'ORIGINE |
 STRUCTURE D'ACCUEIL | 36
 CHRONO |
 INTERRESSE (E) |



☆ Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000776 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUIL 2022Portant affectation d'ASSISTANTS CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUE :
LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-648 du 1^{er} août 2018, attribution des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **ASSISTANTS CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUE**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	MATRICULE	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
01	337337U	DJOUGBA YAPI ARTHUR JEAN CHARLES	COLLEGE MODERNE SOGEPHIA	ABIDJAN 3
02	313981K	KONE SIAKA	LYCEE JEUNES FILLES BOUAKE	DRENA BOUAKE 1
03	297640R	KONIN N'GUESSAN EMILE ROLAND	DDENA ISSIA	DRENA DALOA

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
Direction des Ressources Humaines
Le Directeur
Mamadou BARRO
Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° F 0 0 0 7 7 5 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUL 2022

Portant affectation d'ASSISTANTS CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUE :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les ASSISTANTS CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUE, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0056816	BOGUI GRAHON EUGENIE FALLONE	DPFC	DPFC
02	CE20-0087585	GOHOURI ZRAN PATRICK	DDENA TIASSALE	DRENA AGBOVILLE
03	CE20-0117125	KASSI EHOUMAN ANNICK	LYCEE MAMIE FAITAI BINGERVILLE	DRENA ABIDJAN I

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
Direction des Ressources Humaines
Le Directeur

Mamadou BARRO

Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000762 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUL 2022

Portant affectation d'AGENTS SPECIALISES DES TRAVAUX PUBLICS : Option CHAUFFEURS :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les AGENTS SPECIALISES DES TRAVAUX PUBLICS : Option CHAUFFEURS ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0067021	ABE JEAN-JACQUES	IEPP DALOA GBELLVILLE	DRENA DALOA
02	CE20-0065123	AMANI FLORENT MOISE	DAJ	DAJ
03	CE20-0060071	DIALLO ABDOULAYE	IEPP ANYAMA 1	DRENA ABIDJAN 4
04	CE20-0095836	DJAKARIDIA DOUMBIA	IEPP DIGNAGO	DRENA GAGNOA
05	CE20-0082001	GONDO YAKE ALEX	SCRP	SCRP
06	CE20-0088121	MENEGNAN DAGO EMMANUEL	DRENA SEQUELA	DRENA SEQUELA
07	CE20-0064294	N'DRI KOUASSI EMILE	IEPP SANDEGUE	DRENA BONDOUNKOU
08	CE20-0094290	N'GUESSAN KOFFI ALEX	DEEG	DEEG

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
09	CE20-0065441	SOUALIHO BAMBA	DRENA KORHOGO	DRENA KORHOGO
10	CE20-0093361	TRAORE MEBOUHO AMED	IEPP BOUAKE- KOKO	DRENA BOUAKE I

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04
TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 0 007 67 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation d'ATTACHES DES FINANCES :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **ATTACHES DES FINANCES**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0124819	DEGNI-YACE FELICIA MARIE FRIDA YAVA	DDENA SINFRA	DRENA BOUAFLE
02	CE20-0056773	GBEGRE NEE AKE MARCELLE ANGELINE	DRENA DABOU	DRENA DABOU
03	CE20-0079580	GNEGOURI TOKOU CHARLENE LETHISSIA	DRENA ABOISSO	DRENA ABOISSO
04	CE20-0007350	KOI NEE KOUASSI AKISSI RAISSA FLORA	DRENA ADZOPE	DRENA ADZOPE
05	CE20-0108778	KONATE PAURI ADAMA	DRENA DALOA	DRENA DALOA
06	CE20-0063545	KONE BINTOU RUFINE	DDENA ISSIA	DRENA DALOA
07	CE20-0082462	KOUADIO KOUA NESTOR	DRENA SASSANDRA	DRENA SASSANDRA
08	CE20-0063821	KOUASSI JOSEPH MARIE	DRENA BOUAFLE	DRENA BOUAFLE

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
09	CE20-0008011	KOUASSI KODOSSOU LEWYS ANSELME	DRENA SAN PEDRO	DRENA SAN PEDRO
10	CE20-0084586	KOUASSI KOFFI KAN JEAN PAUL	DRENA GAGNOA	DRENA GAGNOA
11	CE20-0081226	KOUASSI MONTO AKOUBA URSULA	DRENA AGBOVILLE	DRENA AGBOVILLE
12	CE20-0082915	MANGONE AMANDINE CHARLOTTE BAUHY LOU	DRENA ABIDJAN I	DRENA ABIDJAN I

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA | 1
 DRH / SRC | 1
 STRUCTURE D'ORIGINE | 1
 STRUCTURE D'ACCUEIL | 36
 CHRONO | 1
 INTERRESSE (E) | 1



Mamadou Barro
Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000772 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation d'un **TECHNICIEN SUPERIEUR DES TRANSPORTS LOGISTIQUES** :

Monsieur **GNOKA LODION GUY MARC**, matricule **821334P**, **TECHNICIEN SUPERIEUR DES TRANSPORTS LOGISTIQUES**.

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2018-648 du 1^{er} août 2018, attribution des Membres du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu** : le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **GNOKA LODION GUY MARC**, matricule **821334P**, **TECHNICIEN SUPERIEUR DES TRANSPORTS LOGISTIQUES**, mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, est affecté(e) à la **Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) ABIDJAN I**, en cette même qualité.

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N°- 0 007 7 8 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUL 2022
Portant affectation d'un INGENIEUR INFORMATICIEN :

Monsieur **ATSIN GHISLAIN HERMANN**, numéro candidat **CE20-0005746**, INGENIEUR INFORMATICIEN option **GENIE LOGICIEL**.

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-648 du 1^{er} août 2018, attribution des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **ATSIN GHISLAIN HERMANN**, numéro candidat **CE20-0005746**, INGENIEUR INFORMATICIEN option **GENIE LOGICIEL**, admis au concours de recrutement 2020, mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **est affecté(e)** à la **DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION (DRENA) BOUAFLE**, en **cette même qualité**.

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° EF 0 00 7 7 9 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUIL 2022
Portant affectation d'un INGENIEUR INFORMATICIEN :

Monsieur ASSOUMOU BAKA CHARLES, matricule 128480Y, INGENIEUR INFORMATICIEN option GENIE LOGICIEL.

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-648 du 1^{er} août 2018, attribution des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur ASSOUMOU BAKA CHARLES, matricule 128480Y, INGENIEUR INFORMATICIEN option GENIE LOGICIEL, mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, après son admission à un concours professionnel exceptionnel **est affecté(e)** à la **DIRECTION DES TECHNOLOGIES ET DES SYSTEMES D'INFORMATIONS (DTSI)**, en **cette même qualité**.

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000759 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation d'un Personnel Administratif

Monsieur **KANGAH KONAN JEAN JACQUES**, matricule **386282Y**, ASSISTANT CONSERVATEUR
DE DOCUMENTATION,

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **KANGAH KONAN JEAN JACQUES**, matricule **386282Y**, ASSISTANT CONSERVATEUR DE DOCUMENTATION, mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, suite à son admission à un concours professionnel exceptionnel **est affecté(e) au SCDA/MENA**, en **cette même qualité**.

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
Direction des Ressources Humaines
Le Directeur

Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000758 / MEN / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022
Portant affectation d'un Personnel Administratif

Mademoiselle **AKRASSI BIMAH CHRISTINE ELODIE**, numéro candidat **CE20-00500205**,
ASSISTANT CONSERVATEUR DE DOCUMENTATION

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mademoiselle **AKRASSI BIMAH CHRISTINE ELODIE**, numéro candidat **CE20-00500205**, **ASSISTANT CONSERVATEUR DE DOCUMENTATION**, admise au concours de recrutement 2020, mise à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **est affecté(e)** au **SCDA/MENA**, en **cette même qualité**.

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1


Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000754 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation d'un Personnel Administratif ;

Monsieur **KONE MANH**, numéro candidat **FC-21/2114495**, **SECRETAIRE DES FINANCES** ;

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **KONE MANH**, numéro candidat **FC-21/2114495**, **SECRETAIRE DES FINANCES**, admis au concours de recrutement dérogatoire des personnes handicapées, mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **est affecté(e)** au **COLLEGE MODERNE DE COCODY CITE DES ARTS (DRENA ABIDJAN I)**, en **cette même qualité**.

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION **E 0 0 0 7 5 3** / MENA / DRH / SDPAA du **08 JUL 2022**

Portant affectation d'un Personnel Administratif ;

Monsieur **SILUEE JONAS**, numéro candidat **FC-21/2114522**, ATTACHE DES FINANCES ;

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **SILUEE JONAS**, numéro candidat **FC-21/2114522**, ATTACHE DES FINANCES, admis au concours de recrutement dérogatoire des personnes handicapées, mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **est affecté(e) à l'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE (IEPP) KORHOGO SUD (DRENA KORHOGO)**, en cette même qualité.

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
Direction des Ressources Humaines
Le Directeur
Mamadou BARRO
Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04
TEL : 20 21 90 47

DECISION N° FE 000752 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation d'un Personnel Administratif ;

Mademoiselle **KONATE RAMATOU**, numéro candidat **FC-21/2114407**, **TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION** ;

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mademoiselle **KONATE RAMATOU**, numéro candidat **FC-21/2114407**, **TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION**, admis au concours de recrutement dérogatoire des personnes handicapées, mise à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **est affecté(e)** à l'**INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE (IEPP) ADJAME MUNICIPALITE (DRENA ABIDJAN I)**, en cette même qualité.

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	
DRH / SRC	
STRUCTURE D'ORIGINE	
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	
INTERRESSE (E)	


Le Directeur
Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04
TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000750 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation d'un Personnel Administratif :

Monsieur **EKIAN EKIAN NICAISE**, numéro candidat **FC-21/2114418**, ATTACHE ADMINISTRATIF ;

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
Vu : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
Vu : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
Vu : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **EKIAN EKIAN NICAISE**, numéro candidat **FC-21/2114418**, ATTACHE ADMINISTRATIF, admis au concours de recrutement dérogatoire des personnes handicapées, mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **est affecté(e) à l'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE (IEPP) ADJAME I (DRENA ABIDJAN I)**, en **cette même qualité**.

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	
DRH / SRC	
STRUCTURE D'ORIGINE	
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	
INTERRESSE (E)	



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04
TEL : 20 21 90 47DECISION N° E-000749 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation d'un Personnel Administratif ;

Monsieur **BAMBA SIAKA**, numéro candidat **FC-21/2114378**, **ADJOINT ADMINISTRATIF** ;**LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu** : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **BAMBA SIAKA**, numéro candidat **FC-21/2114378**, **ADJOINT ADMINISTRATIF**, admis au concours de recrutement dérogatoire des personnes handicapées, mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **est affecté(e)** à l'**INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE (IEPP) ADIAKE (DRENA ABOISSO)**, en **cette même qualité**.

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

**Mamadou BARRO**

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000757 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation de **CONSERVATEURS D'ARCHIVES :**
LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
Vu : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
Vu : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
Vu : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **CONSERVATEURS D'ARCHIVES**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL
01	CE20-0124285	CISSE NEE SY AMINATA	SCDA / MENA
02	CE20-0098571	KOFFI NEE KAMON DJORO ROSALIE	SCDA / MENA

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
Direction des Ressources Humaines
Le Directeur



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000751 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUL 2022

Portant affectation d'INGENIEUR INFORMATIENS (RESEAX ET TELECOMMUNICATION) :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **INGENIEURS INFORMATIENS (RESEAX ET TELECOMMUNICATION)** ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement dérogatoire des personnes handicapées, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
01	FC-21/2114528	BAH SOULEYMANE	IEPP COCODY AKOUEDO	DRENA ABIDJAN I
02	FC-21/2114527	GRAGBE BENJAMIN LOHOUDOUNGON	IEPP ADJAME 220 LOGEMENT	DRENA ABIDJAN I

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
Direction des Ressources Humaines
Le Directeur

Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 330 007 80 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUL 2022

Portant affectation d'INGENIEURS DES TECHNIQUES INFORMATIQUES :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **INGENIEURS DES TECHNIQUES INFORMATIQUES Option RESEAUX ET TELECOMMUNICATION**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA / DIRECTION D'ACCUEIL
01	CE20-0012010	BABA NEE KOUANGOUA MARIE CHRISTELLE EUPHRASIE	DTSI	DTSI
02	CE20-0093008	BAKAYOKO ABDOUL IDRIS	DRENA SOUBRE	DRENA SOUBRE
03	CE20-20581901	BROU AFFI MODESTE	DRENA DUEKOUÉ	DRENA DUEKOUÉ
04	CE-0123722	DIAKITE ALI	DRENA BOUAKE I	DRENA BOUAKE I
05	CE20-0121425	KOUASSI ISMAEL KOFFI GERVAIS	DDENA ISSIA	DRENA DALOA
06	CE20-0024685	MARIKO SAFIATOU BEN ADAMA	DRENA DAOUKRO	DRENA DAOUKRO

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA / DIRECTION D'ACCUEIL
07	CE19-0112240	OUATTARA MAHAMA	LYCEE MODERNE JEUNES FILLES BOUAKE	DRENA BOUAKE I
08	CE20-0103459	SOUMAHORO SOUALIO	DTSI	DTSI

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines
04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

 DÉCISION N° 0 00 7 7 7 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation d'INGÉNIEURS DES TECHNIQUES INFORMATIQUES :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **INGÉNIEURS DES TECHNIQUES INFORMATIQUES Option GENIE LOGICIEL**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA / DIRECTION D'ACCUEIL
01	CE20-0124786	CAMARA DAKRO NOEL JEAN DE DIEU	DDENA GD BASSAM	DRENA ABOISSO
02	CE20-0023480	GBANE MOUSTAPHA	LYCEE MODERNE 2 BOUAKE	DRENA BOUAKE I

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines
04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000774 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022

 Portant affectation de **MAITRES(SSS)-ADJOINTS(ES) D'EDUCATION PERMANENTE :**
LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **MAITRES(SSS)-ADJOINTS(ES) D'EDUCATION PERMANENTE**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
01	CE18-0007040	AMAN MAGNIN TATIANA	COLLEGE MODERNE BOULEVARD DU GABON	DRENA-ABIDJAN 2
02	CE18-0029148	DJIKE BADISSON LAURENT	IEPP FERKESSEDOUGOU	DRENA FEKESSEDOUGOU
03	CE18-0101351	KOFFI KOKPRI AMDIN ANGELE	COLLEGE MODERNE KOUMASSI SICOGI	DRENA ABIDJAN 2
04	CE18-0040184	SEKA APD GEORGINE LEA	COLLEGE MODERNE ATTECOUBE CITE FERMOND	DRENA ABIDJAN 3

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines
04 BP 807 ABIDJAN 04
TEL : 20 21 90 47
DECISION N° 000773 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUIL 2022

 Portant affectation de **MAITRES(SSÉS) D'EDUCATION PERMANENTE** :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu** : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **MAITRES(SSÉS) D'EDUCATION PERMANENTE**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
01	CE18-0067337	ADIKO BENEDICTE CARMEL KOUSSO	IEPP ATTECOUBE	DRENA ABIDJAN 3
02	CE18-0097315	AHEMIAN ADJO ARIANE DELAURE	IEPP YOPOUGNON GESCO	DRENA ABIDJAN 3
03	CE18-0069052	AKO YOMAIN CHANTAL	IEPP ANONKOUAKOUTE	DRENA ABIDJAN 4
04	CE18-0108889	BALLE DIANE CHIMELLE	IEPP GAGNOA LONACI	DRENA GAGNOA
05	CE18-0031311	CISSE ZAHINAB ABOUBACAR	IEPP ABOISSO	DRENA ABOISSO
06	CE18-0014778	COULIBALY BRAHIMA	IEPP BONGOUANOU	DRENA BONGOUANOU
07	CE18-0055182	COULIBALY KOROTIUM CYNTHIA	IEPP BOUAKE N'GATTAKRO	DRENA BOUAKE 2
08	CE18-0065186	COULIBALY MARIETOU STEPHANIE	IEPP ADZOPE I	DRENA ADZOPE

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
09	CE18-0034773	COULIBALY OUREGNAN ANGE	IEPP COCODY ATTOBAN	DRENA ABIDJAN I
10	CE18-0059867	COULIBALY TCHEMONGO NATOGOMA POROTCHA	IEPP AGBOVILL 1	DRENA ABGOVILLE
11	CE18-0080059	DAHO DEYO FIDELE	IEPP AGBOVILL 2	DRENA ABGOVILLE
12	CE18-0093360	DIABATE CINA KARIDJA	IEPP AGBOVILL 3	DRENA ABGOVILLE
13	CE18-0029611	DIABATE NEE KONE PEGBI	COLLEGE MODERNE ATTIEGOUAKRO	DRENA YAMOUSSOKRO
14	CE18-0097966	DIARRA AWA	IEPP GAGNOA-DIDULABOUGOU	DRENA GAGNOA
15	CE18-0054357	DOSSO MEHOUIN	IEPP DALOA GBEULIVILLE	DRENA DALOA
16	CE18-0061142	EBROTTIE KOUAME BOA LIONEL PATRICK	IEPP DALOA TAZIBOUO	DRENA DALOA
17	CE18-0104795	KANGA KOUAME DANIEL	IEPP DALOA-LABIA	DRENA DALOA
18	CE18-0072730	KOFFI KONAN DAVID	IEPP DALOA-SUD	DRENA DALOA
19	CE18-0092594	KOFFI OKA MATHIAS	IEPP DIMBOKRO	DRENA DIMBOKRO
20	CE18-0070048	KOUADIO MARCELLE YOLANDE BENEDICTE	IEPP ABOISSO	DRENA ABOISSO
21	CE18-0084236	KOUAKOU N'DRI AMENAN SYLVESTRE ELODIE	IEPP PORT-BOUET	DRENA ABIDJAN 2
22	CE18-0105836	KOUAKOU NEE ZO ESTELLE MIREILLE ANASTASIE	IEPP COCODY DEUX PLATEAUX	DRENA ABIDJAN I
23	CE18-0061116	KOUASSI AHOUA AYA KAN JEANNE- MARIE VIANNEY	IEPP BOUAFLE CENTRE	DRENA BOUAFLE
24	CE18-0109321	LAGO HOUDY DESIRE	IEPP BOUAFLE NORD	DRENA BOUAFLE
25	CE18-0014088	N'DRAMAN NEE LOGOUE HERVEE CAROLE	LYCEE MODERNE 2 GRAND-BASSAM	DRENA ABOISSO
26	CE18-0102863	OKOIN APO JUDICAELE NATACHA	IEPP KATIOLA	DRENA KATIOLA
27	CE18-0028256	PIERRE AYA SOLANGE	COLLEGE MODERNE COCODY LYCEE TECHNIQUE	DRENA ABIDJAN I
28	CE18-0006833	SEKA OLIVIER	LYCEE MODERNE TSF BOUAKE	DRENA BOUAKE I

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
29	CE18-DD13419	SY NEE BLAGNON GNENPADE ELYSEE	COLLEGE MODERNE BIETRY	DRENA ABIDJAN 2
30	CE18-D105297	YEO TIAGNIGUE DJATA	IEPP YAMOUSSOUKRO SINZIBO	DRENA YAMOUSSOUKRO

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000756 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022Portant affectation de **SECRETAIRES ASSISTANTS ADMINISTRATIFS** :**LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu** : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **SECRETAIRES ASSISTANTS ADMINISTRATIFS** ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement dérogatoire des personnes handicapées, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
01	484155K	BAMBA FANTA	IEPP YOPOUGON KOUTE	DRENA ABIDJAN 3
02	349278D	GADUDY DOROTHEE	IEPP YOPOUGON GESCO	DRENA ABIDJAN 3
03	FC-21/2114399	KONE BAZOUMANA	COLLEGE MODERNE KOKO BOUAKE	DRENA BOUAKE 2
04	349278D	KOUASSI ASSIE ADJO MARINA	IEPP DABOU 2	DRENA DABOU
05	FC-21/2114457	YAPO MARCELLE DEBORAH CLARISSE	IEPP ANYAMA 2	DRENA ABIDJAN 4

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
Direction des Ressources Humaines
Le Directeur
Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000770 / MEN / DRH / SDPAA

du

08 JUL 2022

Portant affectation de **SECRETAIRES ASSISTANTS ADMINISTRATIFS :**
LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
Vu : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
Vu : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
Vu : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **SECRETAIRES ASSISTANTS ADMINISTRATIFS**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2021 mis(es) à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0113607	ADIA APO EMMA	LYCEE MODERNE JEUNES FILLES DE BOUAKE	BOUAKE 1
02	CE20-0110750	DEME SALIF	LYCEE MODERNE DUEKOUÉ	DRENA DUOLOUE
03	CE20-0033972	DIABY MARIAM	LYCEE MODERNE LUCIEN YEBARTH DE SAN PEDRO	DRENA SAN PEDRO
04	CE20-0111879	GBOCHO TOMTCHY JULES LAZARE	COLLEGE MODERNE AMELEKIA	DDENA ABENGOUROU
05	CE20-0090991	MOBIO KOISY ROGER FULGENCE	DRENA SOUBRE	DRENA SOUBRE
06	CE20-0104871	NIANGORAN MARIE ISABELLE	IEPP SONGON	DREAN ABIDJAN 3
07	CE20-0084376	QUATTARA PADRE MOHAMED	COLLEGE MODERNE DE NIAMBEZARIA	DRENA DIVO

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION n° 000761 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUL 2022

Portant affectation de **SECRETAIRES ASSISTANTS DE DIRECTION** :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu** : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **SECRETAIRES ASSISTANTS DE DIRECTION** ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA/DIRECTION D'ACCUEIL
01	CE20-0024889	AMINATA DIALLO	LYCEE MUNICIPAL ADJAME WILLIAMSVILLE	DRENA ABIDJAN I
02	CE20-0022772	KAMBOU HOHO ISABELLE	COLLEGE MODERNE KORHOGO	DRENA KORHOGO

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines
04 BP 807 ABIDJAN 04
 TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000768 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUIL 2022

 Portant affectation de **SECRETAIRES ADMINISTRATIFS** :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu** : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE I : Les **SECRETAIRES ADMINISTRATIFS**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0083256	ATSE APIE ROSE ELODIE	IEPP DABOU 2	DRENA DABOU
02	CE20-0103134	CISSE ABDEL QADER VALERY	IEPP YAMOUSSOUKRO MOROFÉ	DRENA YAMOUSSOUKRO
03	CE20-0100307	CISSE BABA	LYCEE MODERNE ALASSANE QUATTARA ANYAMA	DRENA ABIDJAN 4
04	CE20-0008382	DIABY ALMAMY BRAHIMA	DDENA GRAND BASSAM	DDENA GRAND BASSAM
05	CE20-0035210	DIABY MAMA JOCELYNE	DDENA SINFRA	DDENA SINFRA
06	CE20-0014704	DIAKITE MASSANDJE	IEPP AGOU	DRENA ADZOPE
07	CE20-0061960	KANON HAULPHYZ MICHELE - ARIANE DEPEUX	COLLEGE MODERNE BOGUEA	DDENA ISSIA/DRENA DALOA
08	CE20-0058582	KOFFI AFFOUE VICTOIRE	LYCEE MODERNE DE YAKASSE-FEYASSE	DRENA ABENGOUROU

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
09	CE20-0094909	KOFFI KOUAME JEAN ALEXIS	COLLEGE MODERNE EDJEM	DRENA DABOU
10	CE20-0061448	KOFFI PAULE VALERIE EHIA	COLLEGE MODERNE ISSIA	DDENA ISSIA /DRENA DALOA
11	CE20-0064930	KOFFI TOUA GUY NOBEL	COLLEGE MODERNE D'ABOUDE	DRENA AGBOVILLE
12	CE20-0064930	KONE ISMAEL CEDRICK	COLLEGE MODERNE D'ATTOBROU	DRENA AGBOVILLE
13	CE20-0020630	KOUAME N'DRI JONAS	DELC	DELC
14	CE20-0103733	KOUASSI AFFOUA ANGELE	COLLEGE MODERNE DE GOHOUNFLA	DRENA BOUAFLE
15	CE20-0080532	TEHE INES EMELINE FLORA	LYCEE MODERNE DJEDJI AMONDJI PIERRE ADJAME	DRENA ABIDJAN I
16	CE20-0043690	TUO GONA	COLLEGE MODERNE KONGONDOU	DRENA YAMOUSSOUKRO
17	CE20-0089551	YAO AKISSI PHILOMENE	COLLEGE MODERNE DE GRAND- BASSAM	DRENA ABOISSO

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA 1
 DRH / SRC 1
 STRUCTURE D'ORIGINE 1
 STRUCTURE D'ACCUEIL 36
 CHRONO 1
 INTERRESSE (E) 1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines
04 BP 807 ABIDJAN 04
TEL : 20 21 90 47
DECISION N° 000755 / MEN / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022
Portant affectation de ISECRETAIRES ASSISTANTS ADMINISTRATIFS :
LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **SECRETAIRES ASSISTANTS ADMINISTRATIFS** ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement dérogatoire des personnes handicapées, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DIRECTION/ DRENA D'ACCUEIL
01	FC-21/2114503	AKA SOBORO MARTIN-DIEU DONNE	IEPP ANDE	DRENA BONGOUANOU
02	FC-21/2114487	BEHIBRO N'DA BERTRAND CLAVIES	IEPP TREICHEVILLE	DRENA ABIDJAN 2
03	FC-21/2114436	DAH CISSERE FANA DE FANA	COLLEGE MODERNE AKOUPE ZEUDI	DRENA ABIDJAN 4
04	FC-21/2114444	KONE GNOUHO	IEPP DIVO MUNICIPALITE	DRENA DIVO
05	FC-21/2114443	KOSSONDU KOBENAN DANIEL	IEPP BONDOUKOU 2	DRENA BONDOUKOU

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1


Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000760 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUL 2022Portant affectation de **SECRETAIRES DE DIRECTION** :**LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu** : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **SECRETAIRES DE DIRECTION** ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA/DIRECTION D'ACCUEIL
01	CE20-00723387	ATCHEDAN MARITZA DANIEL CLARISSE	SDPAA	DRH
02	CE20-0075404	COULIBALY KOFAGA MINATA	DDENA GRAND BASSAM	DRENA ABOISSO

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
Direction des Ressources Humaines
Le Directeur
Mamadou BARRO
Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines
04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

 DECISION N° **000784** / MENA / DRH / SDPAA du **08 JUL 2022**

 Portant affectation de **TECHNICIENS SUPERIEURS DU COMMERCE** :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu** : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **TECHNICIENS SUPERIEURS DU COMMERCE**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0109906	BARRY FATIMATA	IEPP COCODY-BLOCKHAUSS	DRENA ABIDJAN 1
02	CE20-0120943	GNAGNOA GILBERT SERGINA	IEPP COCODY-AKOUEDO	DRENA ABIDJAN 1
03	CE20-0109980	OUATTARA HAUTIREY MAHOUA	IEPP BIETRY	DRENA ABIDJAN 2
04	CE20-0016805	SEABE GUY SERGE CLEMENT MADIASSOU	IEPP YOPOUGON CENTRE	DRENA ABIDJAN 3
05	CE20-0036828	TANDH MICHELLE ANGE	IEPP ANONKOUA-KOUTE	DRENA ABIDJAN 4

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	
DRH / SRC	
STRUCTURE D'ORIGINE	
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	
INTERRESSE (E)	



Direction des Ressources Humaines
04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 000782

/ MENA /DRH/SDPAA

 du **08 JUL 2022**

 Portant affectation de **TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'ELECTRONIQUE** :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu** : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'ELECTRONIQUE**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0091128	GNANDE BOHIE MARCEL	DOB	DOB
02	CE20-0030291	KONE ADAMA	LYCEE MODERNE NANAN KHYSSI BEYNIQUAH FULBERT DE DIABO	DRENA BOUAKE 2
03	CE20-0085262	SIA HOUÉ FERNAND YVES	LYCEE MARTIN LUTHER KING	DRENA BOUAKE 1
04	CE20-0010981	ZAE GUENAI PACQUES SANDRIN	COLLEGE MODERNE COCODY	DRENA ABIDJAN 1

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines
04 BP 807 ABIDJAN 04
TEL : 20 21 90 47
DECISION N° 000783 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUL 2022

 Portant affectation de **TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'INFORMATIQUE** :

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu** : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu** : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'INFORMATIQUE option GESTION**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA / DIRECTION D'ACCUEIL
01	CE20-0077452	COULYBALIY N'GOLD MOUSSA	DECO	DECO
02	CE20-0105996	GBANE MAHAMA	DTSI	DTSI
03	CE20-0103433	GODI DOSSONGUI	COLLEGE MODERNE YOPOUGON SOGEPHIA	DRENA ABIDJAN 3
04	CE20-0014697	KONATE SADOU	COLLEGE MODERNE GRAND BASSAM	DRENA ABOISSO
05	CE20-0037399	KOUASSI N'DA JEAN MICHEL	LYCEE NANA KOUAD NIABLE	DRENA ABENGOUROU
06	CE20-0103064	OUATTARA ZANA ALI	SDPPP	DRH
07	CE20-0005294	SORO LOHOYIRIMEH	DECO	DECO

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1



Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines
04 BP 807 ABIDJAN 04
TEL : 20 21 90 47
DECISION N° EE-000781 / MENA /DRH/SDPAA du 08 JUIL 2022
Portant affectation de TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'INFORMATIQUE :
LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu :** L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'INFORMATIQUE option MAINTENANCE**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours de recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0083548	KOUAKOU ASSOHO ELISE	LYCEE MODERNE I NANGUI ABROGOUA	DRENA ABIDJAN 1
02	CE20-0124638	N'GUESSAN N'DRI SEVERIN	DRENA ABIDJAN 4	DRENA ABIDJAN 4
03	CE20-0064325	OURAGA MANUEL LUC ALEX	COLLEGE MODERNE ONO	DRENA GRAND BASSAM
04	CE20-0001404	SILUE GNIDANFOLD	DTSI	DTSI
05	CE19-0068708	TANOH KOUAME JEAN PAUL	COLLEGE MODERNE BIELE	DRENA MAN
06	CE20-0055695	TRE BOUABRE FERNAND	LYCEEE MODERNE DJEDJI AMONDJI PIERREADJAME 220 LOGEMENTS	DRENA ABIDJAN 1

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
07	CE20-D103797	YEO FOUNGNIGUE SOUNKALO	COLLEGE MODERNE KONGONOU	DRENA YAMOUSSOUKRO
08	CE20-D104461	YRRO MONSSOU PACOM	LYCEE MODERNE NANGUI ABROGOUA 2	DRENA ABIDJAN 1

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA |
 DRH / SRC |
 STRUCTURE D'ORIGINE |
 STRUCTURE D'ACCUEIL 36
 CHRONO |
 INTERRESSE (E) |



Mamadou BARRO
Mamadou BARRO

Direction des Ressources Humaines

04 BP 807 ABIDJAN 04

TEL : 20 21 90 47

DECISION N° 00077.1 / MENA / DRH / SDPAA du 08 JUIL 2022

Portant affectation de **TECHNICIENS SUPERIEURS DES TRANSPORTS LOGISTIQUES :**

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la Constitution ;
Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
Vu : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
Vu : L'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
Vu : les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les **TECHNICIENS SUPERIEURS DES TRANSPORTS LOGISTIQUES**, ci-après désigné(e)s, admis(es) au concours d recrutement 2020, mis(es) à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique à travers le SIGFAE, **sont affecté(e)s** conformément au tableau ci-dessous, en **cette même qualité**.

N°	NUMERO CANDIDAT	NOM ET PRENOMS	SERVICE D'ACCUEIL	DRENA D'ACCUEIL
01	CE20-0035902	ACHIKA REGINA-EMMA	DRENA DALOA	DRENA DALOA
02	CE20-0043274	ADIA ABE AGUIE NICOLAS	DRENA GAGNOA	DRENA GAGNOA
03	CE20-0055542	HIEN YERI ODILE	DRENA AGBOVILLE	DRENA AGBOVILLE
04	CE20-0021132	QUATTARA SAHOUARIZIE MOHAMED	DRENA DABOU	DRENA DABOU

ARTICLE 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH / SDPAA	1
DRH / SRC	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1
STRUCTURE D'ACCUEIL	36
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
 Direction des Ressources Humaines
 Le Directeur
 Mamadou BARRO